



Rodez le 5 janvier 2012


Déclaration liminaire. CAPL N°1 du 5 janvier 2012

Au lendemain d'une fin d'année chaotique (maintes anomalies en DDR3, l'application Hélios qui a été fermée hier après midi pour solutionner des problèmes d'intégration de nomenclature Etat 2012, autant de difficultés dont nous ne doutons pas M le Président que vous ayez été informé par vos chefs de pôle), alors que certains n'ont terminé que ce matin une bascule comptable amorcée vendredi dernier, alors que les trésoriers, leurs agents, et aussi les personnels de la DDFIP qui ont essayé de les assister au mieux (CMIB, soutien Hélios, comptabilité) sont fatigués et

en colère,  profite de cette CAP d'inspecteurs filière gestion publique pour relayer le mécontentement croissant de ces derniers, tout en précisant que le même malaise frappe les inspecteurs des filières fiscales et transverses, également victimes de la logique de la fusion, à savoir toujours moins d'effectifs avec restructuration et allègement forcé des missions.

Les cadres de la filière gestion publique ont le sentiment grandissant d'être les victimes de la fusion DGI-DGCP. Comme l'écrit la **Cour des Comptes** dans son rapport d'octobre 2011 sur la fusion DGI-DGCP remis au Sénat, avec la création de la DGFIP « in fine c'est plutôt la culture de la DGI qui l'a emporté. La DGFIP a été dotée d'une organisation évoquant davantage celle de l'ex DGI que celle de l'ex DGCP. La préférence a été objectivement donnée aux principes d'organisation et règles de gestion de l'ex DGI ». Au niveau local ce sentiment est exacerbé par des défaillances répétées dont pâtissent les cadres qui ont le sentiment d'être laissé à l'abandon par la direction départementale. Quelques exemples : la note 2011-11-2063 afférente au suivi et au contrôle du numéraire des postes comptables au 30 décembre a fait l'objet de 2 envois non commentés du pôle fiscal puis d'un simple courriel du pôle gestion publique le 20 décembre. Dans certains départements elle a fait l'objet d'une circulaire départementale. Pas dans l'Aveyron. L'utilisation des téléprocédures par les collectivités n'a pas fait l'objet d'une circulaire dans le département. Ailleurs si. La traditionnelle note de fin d'année portant assistance aux postes en détaillant point par point le déroulé des opérations de bascule comptable n'a pas été faite dans l'Aveyron cette année. Le soutien des postes fusionnant soit des trésoreries soit des collectivités au 1<sup>er</sup> janvier a été très limité. La nouvelle M14 2012 indispensable pour créer les budgets de référence dans Hélios n'a été communiquée que le 4 janvier 2012. Le choix de ne positionner qu'une seule personne en renfort pour Hélios, choix politique local que tous les départements n'ont pas fait, montre ses limites. Le rôle de filtre de la DDFIP a disparu depuis la fusion en même temps qu'ont disparu les circulaires départementales. Cette situation n'est pas partout la même. Elle résulte d'une orientation organisationnelle choisie dans l'Aveyron que  dénonce.

La cour des comptes dit toujours « les précautions nécessaires doivent être prises pour que ne soit pas compromise la perception de la réforme comme une réelle fusion entre égaux qui était la doctrine de départ ». Dans l'Aveyron elles restent à prendre.

La suppression dogmatique d'emplois met les comptables de la filière gestion publique dans une situation intenable. Il est toujours bon de rappeler que le principe de responsabilité personnelle et pécuniaire n'est pas, comme certains pourraient le penser ou même l'écrire, une vue de l'esprit mais une règle qui s'applique au travail quotidien des chefs de poste. Le manque de personnel ne les a jamais exonérés devant le juge des comptes. Pour  Leur dire qu'il faut apprendre à travailler en recherchant moins la perfection ou l'exigence que par le passé, à instaurer de nouvelles priorités au détriment de ce qui engage leur responsabilité est un discours inacceptable quand on sait que le corollaire à la dégradation du travail et notamment du visa des comptables est le risque accru de voir multiplier les mises en jeu de leur responsabilité. A l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2012, un amendement a été déposé visant à remettre en cause le pouvoir de remise gracieuse des débits du Ministre du Budget et en rappelant que la responsabilité des comptables pouvait aussi être disciplinaire et pénale ! Ce contexte d'incertitude national et local exacerbe le courroux des comptables.

La dégradation des conditions de travail des cadres s'accélère. Les cadres adjoints font fonction de « super contrôleurs » et se voient cantonnés dans des tâches qui ne devraient pas être les leurs. Leurs fonctions sont dévalorisées au plus haut point. Les chargés de mission et ex chefs de service croulent sous la tâche : le service

CEPL, fleuron de la filière gestion publique, doit fonctionner avec 3 agents et contrôleurs ! Quant aux comptables, la Cour des Comptes, toujours elle est prolifique : « la mission nouvelle de guichet unique n'a impliqué aucune modification des effectifs des trésoreries » ; « l'organisation de l'accueil fiscal peut avoir des incidences sur l'exercice des autres missions de la trésorerie » ; « les trésoreries mixtes doivent, avec le même effectif, assurer en plus la mission de guichet fiscal de proximité. Ce phénomène peut conduire le trésorier à prendre à sa charge une partie des tâches des agents et à devenir moins disponible notamment pour le conseil aux collectivités ».

Pour **FO DGFIP** les cadres comptables de la filière gestion publique ont été bernés quant la fusion leur a été présentée comme un moyen de renforcer leur place auprès des collectivités locales. Dans l'Aveyron, un an après la fusion, où en sommes nous en ce domaine ? Là aussi la Cour des Comptes résume parfaitement la situation : « la fonction de conseil est dans les faits limitée à la fois par les retards des outils informatiques censés en fournir le support (Hélios Fidélis) et par le manque de moyens humains de beaucoup de trésorerie dont les chefs doivent assurer eux mêmes une bonne partie du travail courant (visa des dépenses et recettes) et n'ont plus assez de temps à consacrer au conseil ». Concernant la réforme de l'intercommunalité, la Cour est claire : « les comptables se trouvent ainsi placés dans une situation difficile vis-à-vis des ordonnateurs faute d'outils de simulation fiables et d'informations suffisantes sur la réforme de la fiscalité directe locale. Cette situation est paradoxale alors que le conseil en matière de fiscalité directe locale est l'un des piliers de la nouvelle offre de service aux collectivités locales ». Le diagnostic des collectivités locales repris par la Cour est éloquent : « compte tenu du poids du travail courant, des diminutions d'effectifs et de la charge nouvelle de l'accueil (fiscal de proximité), la fonction de conseil est partiellement sacrifiée ». A titre d'exemple, expliquer aux élus Aveyronnais le détail de leurs recettes fiscales 2011 ne sera pas simple au regard du peu d'informations mis à la disposition des comptables ! Autre exemple, le nombre limité d'analyses financières réalisées en 2011 et qui, illustre parfaitement que les comptables n'ont plus le temps d'en faire !

Pour **FO DGFIP** l'incertitude qui pèse sur toutes les missions de la filière gestion publique ne fait que renforcer la colère de l'encadrement. La redistribution d'assignation des dépenses de l'Etat et le passage sous Chorus vide de sa substance les anciens services dépenses et comptabilité du département. Comme l'écrit encore la Cour des Comptes « l'organisation liée à Chorus transforme la dépense en activité hors sol. Une des principales activités de l'ancien réseau de la DGCP, la dépense, n'a plus d'assise départementale ». La Cour note encore que « la DGFIP réfléchit à des options à propos du positionnement de France Domaine » avec un rattachement de la politique immobilière de l'Etat aux préfets. Quant « aux services de la DGFIP aux collectivités territoriales, elles devraient donner lieu à un examen approfondi et naturellement concerté avec elles ». Naturellement !

Dans ce contexte, nous sommes réunis pour une CAP de mutation sur deux emplois filière gestion publique. Si l'un des deux emplois est connu (inspecteur au service des domaines), l'autre n'est pas défini au stade de la préparation de cette CAP, ce qui est une première. Les manques flagrants que nous venons de mettre en exergue au niveau du secteur public local (soutien juridique et fiscal à apporter au réseau face à des activités exercées par les collectivités dans des domaines de plus en plus variés qui vont du quasi médical au photovoltaïque, soutien face aux évolutions de la structure d'endettement des collectivités, de la fiscalité directe locale, de l'intercommunalité) nous laisse espérer un choix départemental qui renforce l'encadrement de la DDFIP dans ce secteur. Cela serait un signe fort notamment pour les cadres comptables de la filière gestion publique qui attendent une meilleure considération de leurs métiers et un appui très conséquent de la DDFIP. **FO DGFIP** n'ose imaginer que l'emploi à pourvoir le soit dans le domaine de la communication ou de la maîtrise des risques, car pour le réseau comptable, le vrai risque est de voir disparaître, faute de moyens humains et intellectuels, sa crédibilité auprès des collectivités locales.

Les représentants **FO DGFIP** du Personnel en CAPL n°1 Inspecteur  
**Frédéric AZAM et Sandrine MONTIES**